

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Date de convocation :
08.12.2025
Membres :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12
N°1

L'an deux mille vingt-cinq le lundi quinze décembre à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Etaient présents : Frédéric ROUET, Jean-Marie TORELLI, Suzy MACHUROT, Gérard BOURGEOIS, Marylène JEAN, Philippe SAINT CLAIR SPROUL BOLTON, Ghislaine JAUMOTTE, Bertrand CROSET, Florent LAZARE, Fabien JEAN, Cécile DE LUCA

Procurations : Magali LORENZI à Ghislaine JAUMOTTE

Absents : Serge GAGNAIRE, Marine BLAISE, Isabelle FABRE

Secrétaire : Suzy MACHUROT

N°1 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2026 POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION GLOBALE DE L'EGLISE
(annule et remplace la délibération 3 du 03 Novembre 2025)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par arrêté 2025-22 en date du 24 mars 2025 l'accès à l'Eglise a été formellement interdit pour des raisons de sécurité.

En effet, la dégradation de la charpente et des pannes aggravée par un défaut d'étanchéité et donc des infiltrations d'eau ainsi que des brûlures, fendages et vermoulure de la panne faîtière ont fortement fragilisé la toiture de l'Eglise de telle sorte qu'un cabinet d'étude structure a reconnu un danger imminent et préconisé la fermeture du bâtiment jusqu'à réfection complète de la toiture.

Monsieur le Maire rappelle également que des travaux de mise en accessibilité de l'Eglise avaient été programmés et que la Commune a obtenu une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2023 de 50 304.75 euros pour un montant de 100 609.50 euros H.T. de travaux.

Monsieur le Maire expose ensuite qu'il serait judicieux, puisque l'échafaudage sera en place pour la toiture et que les travaux de mise en accessibilité doivent commencer très prochainement, de remédier aux autres dégradations de l'Eglise que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur à savoir une révision des enduits de façade, le remplacement des vitraux cassés, la réparation des fentes, la mise aux normes de l'électricité etc...

Le coût total du projet hors mise en accessibilité est estimé à la somme de 1 070 803 euros HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2026, au taux de 42% sur 1 000 000 de dépense subventionnable soit 420 000.00 euros selon le plan de financement suivant :

ETAT – DETR 2026	420 000.00 €	42.00 %
Département – Soutien au patrimoine rural non protégé	20 000.00 €	2.00 %
Communauté de Communes Ventoux Sud Fonds de concours	11 206.54 €	1.12 %
Autofinancement communal dont 5 000 euros de dons de la Fondation du Patrimoine PART SUBVENTIONNABLE	548 793.46 €	54.88 %
TOTAL HT SUBVENTIONNABLE	1 000 000.00 €	100.00 %
Autofinancement complémentaire SUR PART NON SUBVENTIONNABLE	70 803.00 €	
Autofinancement total SUR LE MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	619 596.46	57.86 %
TOTAL HT DU PROJET	1 070 803.00 €	100.00 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de réhabilitation globale de l'Eglise comme décrit dans l'exposé de Monsieur le Maire d'un montant total de 1 070 803 euros H.T.

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2026 de 42 % de la dépense subventionnable (1 000 000.00) soit 420 000.00 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande d'aide.

DIT que les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux seront inscrits au Budget Primitif 2026 de la commune à l'opération « Eglise »

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

La Secrétaire de Séance
Suzy MACHUROT



Copie certifiée conforme,
Le Maire,
Frédéric ROUET


